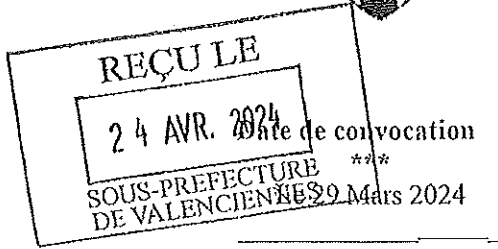


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Mercredi 10 Avril 2024



L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Dix Avril à Dix-Huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente.

Nombre  
d'Administrateurs  
\*\*\*\*\*  
En exercice..... 17  
  
Présents..... 12  
Votants..... 12

Étaient Présents :

Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente, Madame Mathilde BARBIEUX, Madame Priscilla DZIEMBOWSKI, Monsieur Joël QUENTIN, Monsieur Jean-Claude VILLAIN, Madame Jeanne-Marie BINOT, Madame Marie-Thérèse HOUREZ, Monsieur Christian CHATELAIN, Monsieur Jean-Noël DUPONT, Monsieur Bruno LECLERCQ, Monsieur Frédéric DEROT, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY.

DL-2024-08

Étaient Absents excusés :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, Monsieur Bruno MOUFTIEZ,

Objet  
\*\*\*\*

Était Absente :

Madame Martine WOLF, Madame Janine LECAILLE, Madame Loetitia ARENA.

Approbation du  
Compte de Gestion du  
Receveur  
Exercice 2023

Exposé :

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.

Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2023 qui est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

.../...

C.C.A.S. DE MARLY (59)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Séance du 10 Avril 2024

Après s'être fait présenter les différents documents comptables afférents à l'exercice 2023, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- L'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- La comptabilité des valeurs inactives.

Le compte de gestion n'appelle aucune observation nécessaire.

Il est demandé au Conseil d'administration :

- D'approuver le compte de gestion du comptable public du CCAS de la ville de Marly pour l'exercice 2023

Le Conseil d'Administration,

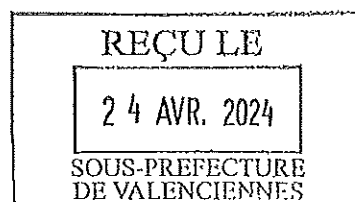
Oui l'exposé de Madame La Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

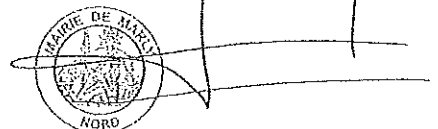
- Approuve le compte de gestion du comptable public du CCAS de la ville de Marly pour l'exercice 2023

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS



Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE  
Président.



Affiché le .....  
Transmis en Sous-préfecture le 24/04/2024..  
Document exécutoire à compter du .....  
Notifié à l'intéressé le .....  
Publié le 07/05/2024